

GESTION DES  
DÉCHETS

EN ROUTE VERS

# LA TARIFICATION INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES



## C'est quoi la tarification incitative ?

## C'est une tarification éco-responsable

La tarification incitative n'est pas une taxe supplémentaire mais elle remplace la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). C'est un mode de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers calculé sur le service rendu, comme le gaz, l'électricité, l'eau. Le principe est simple : je paye pour ce que je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères uniquement. Je ne paye pas pour ce que je trie (le bac jaune des emballages, le papier ou le verre).

## Comment ça fonctionne ?



## Quels sont les objectifs ?

## Pourquoi ?

## La loi dite du «Grenelle de l'environnement»

nous impose de réduire nos déchets et de mettre en oeuvre une facturation basée sur la quantité de déchets produits.

**-1- RÉDUIRE**  
la quantité  
d'ordures  
ménagères  
résiduelles

**-2- AUGMENTER**  
la part des  
déchets recyclés

**-3- FAVORISER**  
le compostage,  
le réemploi

## Qu'est ce qui va changer ?

### AUJOURD'HUI

*Je paye une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incluse dans ma taxe foncière. Cette TEOM est calculée sur la valeur locative de mon logement.*

### DEMAIN

*Je paye une tarification incitative avec une part fixe et une part variable calculée uniquement sur ma production de déchets d'ordures ménagères (pas sur le tri)*



L'abonnement au service est dû par tous les usagers.



Nombre de levées du bac de déchets d'ordures ménagères ou nombre de dépôts dans les colonnes d'apport volontaire



## Comment maîtriser ma facture ?

- 1 Je ne sors mon bac (ou je ne dépose mon sac dans la colonne) que lorsqu'il est plein car chaque levée (ou chaque dépôt) est comptabilisée pour la facturation
- 2 Je trie plus et mieux mes déchets d'emballages et de papiers
- 3 Je rapporte les emballages en verre dans les colonnes
- 4 Je composte mes restes de repas et mes déchets de jardin
- 5 Je vais à la déchèterie ou dans une ressourcerie pour offrir une 2ème vie aux objets dont je ne veux plus

Moins je sors ma poubelle de déchets d'ordures ménagères,  
=  
Plus je maîtrise ma facture !



Je ne paye pas pour les déchets triés dans mon bac jaune !



# 2021

1

Enquête auprès de  
**tous** les usagers

2

Distribution des  
bacs d'ordures  
ménagères et des  
badges identifiés et  
pucés



# 2022

3

Année de test  
avec facturation  
dite « à blanc »  
à ne pas régler



1er janvier  

# 2023

4

Lancement  
de la nouvelle  
tarification

## ATTENTION !

Votre réponse à l'enquête  
est **obligatoire** pour créer  
votre compte usager

## UNE QUESTION ?

Tél. 05 61 97 93 92

ou

[dechets@cc-coeurdegaronne.fr](mailto:dechets@cc-coeurdegaronne.fr)

